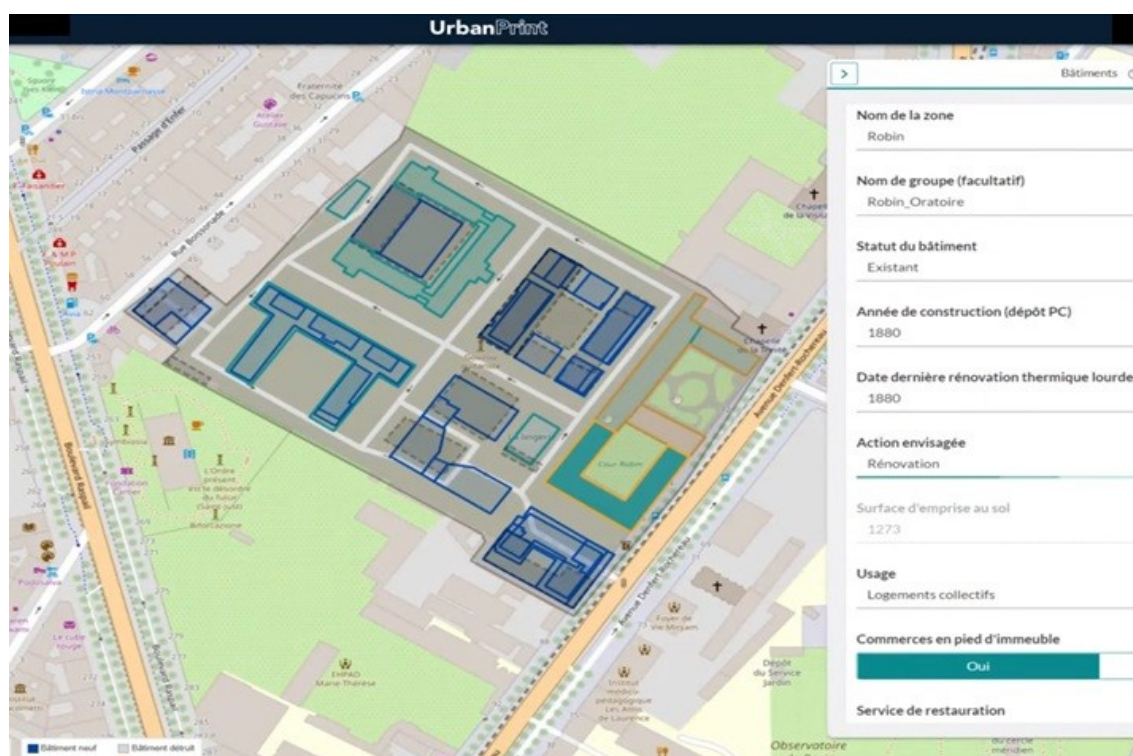


Un AMI pour accompagner la décarbonation des projets d'aménagement urbain

La Banque des Territoires, Efficacity et la FedEpl lancent un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner la conception de projets d'aménagement à haute performance énergie et carbone. Un AMI qui peut intéresser les collectivités afin d'améliorer le bilan carbone de leurs projets de territoire.



Interface du logiciel UrbanPrint d'Efficacity, intégré à l'AMI. Ce logiciel sert à l'évaluation en analyse de cycle de vie des impacts environnementaux d'un projet d'aménagement urbain. Crédit Photo : Efficacity

Cofinancer des études et de l'accompagnement pour mener à bien des projets d'aménagements urbains « décarbonés ». Tel est l'objectif de [l'Appel à manifestation d'intérêt \(AMI\)](#) lancé le 26 mai par Efficacity (institut français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes), la FedEpl (Fédération des élus des Entreprises publiques locales) et la Banque des Territoires. Il s'adresse aux aménageurs et aux collectivités qui souhaitent décarboner leur projet d'aménagement urbain. Cela peut concerner des projets de construction de nouveaux quartiers, des extensions ou des créations de réseaux de chaleur et de froid ainsi que la mise en place de solutions de valorisation de chaleur fatale (industrie, data centers, etc.), de gestion des biodéchets, de compostage, de mobilité décarbonée, d'autoconsommation collective ou même d'éclairage public.

« Les collectivités territoriales sont totalement concernées par cet AMI », souligne Mahaut Vauchez, Ingénieure d'études et de recherche chez Efficacity. « Le projet présenté peut être porté aussi bien par un aménageur que directement par une collectivité, ou les deux ensembles. L'exemple le plus marquant est celui de la Métropole européenne de Lille. L'année dernière, elle a présenté plusieurs projets urbains dans le cadre d'une précédente édition de cet AMI, en collaboration avec son aménageur. Il s'agissait de réaliser des bilans carbone appliqués à

plusieurs opérations d'aménagement urbain, notamment autour du compostage des biodéchets ou des mobilités douces (piétonnisation) ».

Il s'agit en effet de la quatrième édition de cet AMI. La principale nouveauté est l'arrivée de la Banque des Territoires, qui a pour effet de renforcer l'appui financier de l'AMI. « *Les années précédentes, nous proposons une subvention couvrant environ 40 % des coûts des accompagnements. Cette année, grâce à la participation de la Banque des Territoires, nous pouvons monter jusqu'à 70 %.* »

Un accès à trois outils numériques

Qu'est-ce que cet AMI va offrir aux lauréats ? L'AMI ne finance pas directement des projets ou des équipements. Il finance des études et de l'accompagnement autour de la décarbonation des projets. L'AMI est structuré autour de cinq grands types d'accompagnement, avec pour chacun d'eux un accès à un outil numérique développé par Efficacity.

1) Réaliser un bilan carbone d'un projet d'aménagement

Cet accompagnement repose sur l'outil UrbanPrint et consiste à réaliser un bilan carbone détaillé d'un projet d'aménagement ou d'un quartier. L'étude permet ainsi de comparer différents scénarios d'aménagement.

2) Former les collectivités et aménageurs à piloter eux-mêmes la performance carbone

Il s'agit ici de permettre aux collectivités ou aménageurs de devenir progressivement autonomes sur les questions d'évaluation carbone. Pour cela, l'AMI prévoit la mise à disposition d'une version spécifique de l'outil UrbanPrint, accompagnée d'un parcours de formation.

3) Identifier les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération

Le troisième accompagnement, basé sur l'outil EnergyMapper, permet d'analyser les ressources énergétiques disponibles autour d'un futur quartier ou d'une opération d'aménagement afin d'optimiser le mix énergétique du projet.

4) Définir la meilleure stratégie thermique pour un quartier

Le quatrième accompagnement repose sur l'outil PowerDIS et concerne les stratégies thermiques détaillées. L'objectif est de modéliser précisément les besoins en chauffage et en refroidissement du projet. L'étude analyse les réseaux, les systèmes de production, les solutions de stockage et compare plusieurs scénarios techniques et économiques.

5) Étudier les stratégies électriques et l'autoconsommation locale

Le cinquième accompagnement porte sur les stratégies électriques détaillées, toujours avec PowerDIS. Il s'agit ici d'analyser les consommations électriques du futur quartier et d'évaluer différents scénarios d'autoconsommation énergétique.

Un AMI qui s'adresse aussi aux villes médianes

Les candidats ont jusqu'au 20 juillet pour présenter leur projet. L'AMI prévoit 30 accompagnements. Notons qu'il ne s'adresse pas qu'aux métropoles. « *Les petites collectivités ont souvent moins de moyens pour mener ce type d'études ou pour structurer des stratégies de décarbonation. Ce type d'accompagnement peut justement leur permettre d'accéder à des compétences et à des méthodologies qu'elles n'auraient pas forcément pu mobiliser seules* », souligne Mahaut Vauchez.

Enfin, Efficacity indique que les collectivités peuvent venir avec un projet précis sur lequel elles souhaitent travailler la décarbonation ou avec une stratégie plus large intégrant plusieurs projets. « *Les deux approches sont totalement possibles dans le cadre de l'AMI* », conclut Mahaut Vauchez.